



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALES/1997/832  
31 octobre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAISRAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION  
DE TRANSITION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1123 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 1997, portant création de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) avec un mandat non renouvelable de quatre mois prenant fin le 30 novembre 1997 consistant à aider le Gouvernement haïtien à professionnaliser la police nationale (PNH). Dans cette résolution, le Conseil m'a demandé d'inclure dans un rapport sur l'application de la résolution, qui devait être présenté le 30 septembre 1997 au plus tard, des recommandations sur les modalités d'une mission d'instauration de la paix à l'échéance du mandat de la Mission, le 30 novembre. Le 29 septembre, mon Représentant spécial, M. Enrique ter Horst, a exposé aux membres du Conseil de sécurité la situation en Haïti et les a informés que les circonstances m'empêcheraient de présenter mes recommandations avant le 30 septembre. À cette date, le Président du Conseil de sécurité m'a informé (voir S/1997/755) que le Conseil n'avait pas d'objection à ce que je présente à la fin octobre le rapport demandé dans la résolution 1123 (1997), comme j'en avais l'intention.

2. Le présent rapport tient compte en particulier des résultats des consultations tenues par M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, au cours du séjour qu'il a effectué en Haïti du 13 au 15 octobre 1997. Il se fonde aussi sur les consultations en cours entre mon Représentant spécial et le Gouvernement haïtien et sur les vues du Groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti.

## II. LA SITUATION POLITIQUE

3. Comme je l'ai fait savoir au Conseil dans mon dernier rapport (S/1997/564, par. 3), le gouvernement de M. Rosny Smarth a démissionné le 9 juin, après une longue période de désordre politique et de troubles sociaux. En donnant sa démission, le Premier Ministre a dit que les tensions avec la coalition Lavalas au pouvoir l'avaient empêché de mettre en oeuvre sa politique. Il s'est plaint aussi des irrégularités du scrutin du 6 avril. Le 25 juillet, le Président, M. René Préval, a nommé M. Éric Pierre, représentant d'Haïti à la Banque interaméricaine de développement, aux fonctions de Premier Ministre. Faute d'accord sur les questions électorales et économiques, cette nomination a été rejetée le 26 août par la Chambre des députés pour des raisons de procédure.



Le 20 octobre, M. Smarth a annoncé qu'il cessait d'exercer ses fonctions à titre intérimaire et a demandé aux membres de son gouvernement de faire de même. Haïti n'a plus de gouvernement pleinement fonctionnel depuis plus de quatre mois. Cette vacance du pouvoir, jointe à l'urgence des problèmes économiques et sociaux, a beaucoup fragilisé le pays.

4. Je rappelle que des allégations de fraude et d'irrégularités diverses imputées aux autorités électorales et à certains militants politiques avaient entaché la première partie du processus électoral. Le 8 mai, la Chambre des députés a demandé au Conseil électoral provisoire (CEP) de ne pas publier les résultats du premier tour de scrutin législatif tant que le Parlement n'aurait pas adopté une interprétation définitive (loi interprétative) des articles contestés de la loi électorale. Le CEP avait décidé de ne pas tenir compte des bulletins blancs dans le calcul de la majorité absolue, ce qui permettait à trois candidats Lafanmi (la Famille) Lavalas, parti dirigé par M. Jean-Bertrand Aristide, ancien Président, d'être élus au Parlement. Le 5 août, la Chambre a adopté la loi interprétative selon laquelle les bulletins blancs doivent être inclus dans le calcul. La Mission d'observation des élections de l'Organisation des États américains (MOE-OEA), qui a surveillé le processus électoral à la demande du Gouvernement haïtien, a jugé elle aussi que la méthode de dépouillement employée par le CEP était contraire aux articles 108 et 109 de la loi électorale.

5. Le 18 août, les résultats du premier tour des élections législatives partielles ont été publiés dans le journal officiel, Le Moniteur, bien que le Premier Ministre, M. Smarth, ait dit clairement qu'il n'autoriserait pas cette parution et qu'il ait demandé au CEP de s'abstenir de rendre les résultats publics. Certains sénateurs ont promis d'empêcher leurs nouveaux collègues d'entrer en fonctions, au motif que leur élection était irrégulière. Actuellement, seuls 15 des 27 sièges du Sénat sont occupés, ce qui représente un siège de plus que le quorum et que la majorité absolue requise pour la confirmation définitive du choix du nouveau Premier Ministre.

6. D'après les rapports de la MOE-OEA, les élections locales complémentaires de juillet et d'août ont été affectées par les mêmes problèmes qu'en avril : indifférence de l'électorat, absence de sensibilisation préalable de la population, manque de formation des scrutateurs et des observateurs, irrégularités et bourrage des urnes. Les élections n'ont été annoncées qu'avec un préavis très bref et, d'une manière générale, le taux de participation n'a pas dépassé 2 à 3 %. Le CEP a maintenant arrêté les résultats des élections au premier niveau des assemblées locales, ainsi que ceux des élections indirectes pour les assemblées municipales et départementales qui joueront un rôle décisif dans la sélection des juges et des membres du Conseil électoral permanent, lesquels seront nommés pour neuf ans. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la validité de l'ensemble du processus et de la légitimité des institutions qui en résulteront.

7. Agissant sur instructions de ma part, mon Représentant spécial a informé les autorités haïtiennes le 19 août que l'assistance technique de l'ONU au CEP était suspendue jusqu'à ce que la crédibilité et la transparence du processus électoral soient rétablies. La plupart des partis politiques et de nombreux autres observateurs avaient contesté l'indépendance du Conseil - qui a été formé

le 6 novembre 1987 après la démission des membres de l'ancien CEP - et mis en doute son attachement à l'intégrité du processus électoral.

8. Profondément préoccupé par l'impasse politique, en particulier par l'aggravation de la crise électorale, et convaincu que le dialogue contribuerait à la consolidation de la démocratie et à la bonne gestion des affaires publiques en Haïti, j'ai rendu publique le 22 août une déclaration dans laquelle j'exhortais les Haïtiens à dialoguer dans un esprit de tolérance et de conciliation, seul moyen à mes yeux de surmonter les divergences qui ont conduit à l'impasse actuelle. Le 2 août, l'Union européenne avait aussi exprimé l'inquiétude que lui inspirait la situation en Haïti, l'espoir que le peuple haïtien pourrait rapidement participer à des élections ouvertes, régulières et transparentes, offrant un éventail complet d'opinions et de choix et menées selon des règles et procédures acceptées par tous, et son désir de voir un nouveau gouvernement constitué à brève échéance.

9. Jusqu'à présent, les efforts déployés par M. Préval pour promouvoir le dialogue entre les principaux partis politiques concernés par le différend électoral n'ont pas donné de résultats concrets. Loin de vouloir transiger, les principales factions Lavalas semblent avoir durci leur position au cours des deux derniers mois. L'organisation politique Lavalas et le Lafanmi Lavalas ne se sont pas rencontrés et ne se sont pas entendus sur les trois questions les plus controversées : les élections, la réforme économique et la nomination d'un nouveau premier ministre. La "nouvelle orientation pour l'économie" proposée par certains des participants à de récentes négociations n'a pas convaincu assez largement et les factions n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour se rapprocher de leurs adversaires politiques.

10. La persistance de la crise a sérieusement entravé le fonctionnement du Gouvernement et a érodé la confiance de l'opinion publique, qui doute que les autorités soient capables de résoudre les problèmes du pays. Pour de trop nombreux Haïtiens, les effets positifs qu'aurait dû avoir le rétablissement de l'ordre constitutionnel tardent beaucoup trop à se manifester et l'État continue de ne pas répondre à leurs préoccupations. Certains Haïtiens imputent aussi à la communauté internationale les difficultés actuelles. Les critiques visant la présence de la communauté internationale, et en particulier celle des forces de maintien de la paix, se sont récemment intensifiées, mais cette position ne semble pas partagée par la majorité de la population. On notera à ce propos que la Chambre des députés a adopté en septembre une disposition exigeant le départ du pays de tout contingent armé étranger. Le projet de loi de réforme de la justice, dans lequel cette disposition a été insérée, est actuellement examiné par le Sénat.

11. Mon prédécesseur a souligné dans ses rapports antérieurs (voir S/1995/614 et S/1996/813 et Add.1) combien il était important de faciliter la réinsertion des soldats démobilisés à la suite du démantèlement des forces armées d'Haïti et de la force de police intérimaire. La Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) a travaillé pendant plusieurs mois avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des donateurs bilatéraux pour trouver la solution qui permettrait de satisfaire les prétentions financières légitimes des ex-soldats. Le 23 septembre 1996, après des violences attribuées à d'ex-membres des forces armées d'Haïti mécontents de leur sort, le

/...

Premier Ministre, M. Smarth, a rendu publique une déclaration dans laquelle il réaffirmait que le Gouvernement était déterminé à respecter ses obligations envers ces anciens soldats. Le 11 août 1997, plusieurs centaines d'anciens soldats se sont rassemblés devant le Ministère des finances pour exiger le versement de leur pension. À la suite de cet incident, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été invité à accélérer la réalisation du programme de prêts aux anciens soldats ayant reçu une formation de l'OIM pour la création de petites entreprises. Ce programme, joint à des projets de développement communautaire ciblés, viendra aussi en aide aux victimes du régime de facto.

### III. DÉPLOIEMENT ET ACTIVITÉ DE LA MISSION DE TRANSITION DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

12. Lorsqu'il a créé la Mission de transition des Nations Unies en Haïti, le Conseil a décidé qu'elle comporterait jusqu'à 250 policiers civils et 50 soldats qui formeraient le quartier général d'une unité de sécurité. Au 15 octobre, la composante police civile comprenait 242 policiers et son unité de sécurité se composait de 50 soldats affectés au quartier général, auxquels venaient s'ajouter 125 soldats canadiens et pakistanais, dont les activités étaient financées exclusivement à l'aide de contributions volontaires versées par les Gouvernements du Canada et des États-Unis (voir annexe). La composante police civile comprenait des personnels en provenance d'Argentine, du Bénin, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Inde, du Mali, du Niger, du Pakistan, du Sénégal, du Togo et de Tunisie, qui avaient été redéployés en juillet 1997 en fonction du nouveau mandat. Elle a été mise en place dans les neuf départements, ainsi que dans six commissariats de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, au siège de la police nationale haïtienne et auprès de plusieurs services spécialisés.

13. On se souviendra que, dans sa résolution 1123 (1997), le Conseil de sécurité avait décidé que l'unité de sécurité, sous l'autorité du commandant de la force, garantirait la sécurité et la liberté de mouvement des membres du personnel des Nations Unies s'acquittant du mandat de la Mission. Le 19 août 1997, date à laquelle le Premier Ministre, M. Smarth, a informé l'ONU que l'Accord sur le statut des forces conclu pour la MANUH le 4 juillet 1997 vaudrait mutatis mutandis pour la MITNUH et son personnel. On se souviendra également que, dans mon rapport du 19 juillet 1997 (S/1997/564, par. 37), j'avais informé le Conseil que l'unité de sécurité serait chargée principalement d'appuyer les activités de la police civile des Nations Unies et que certaines des tâches qu'elle effectuait auparavant seraient progressivement abandonnées. Cette unité de la MITNUH est installée dans la capitale, Port-au-Prince. Elle patrouille en ville ainsi que dans le reste du pays, en particulier dans les zones de déploiement de la composante police civile. Bien que la MITNUH retire progressivement l'appui que ses forces apportaient à la PNH et n'assure plus la garde du palais national ni de la résidence de l'ex-Président Aristide, elle serait encore en mesure, s'il le fallait, d'assurer la protection. Ainsi, l'unité de sécurité continue de collaborer avec la composante police civile et la PNH pour moderniser les postes de police dans tout le pays. Elle a en outre fourni aux autorités haïtiennes une aide déterminante au moment du naufrage du ferry Montrouis, le 8 septembre, qui a fait 150 victimes parmi les passagers.

/...

14. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la composante police civile a fourni une assistance technique à plusieurs unités spécialisées de la PNH, notamment en matière de maintien de l'ordre, d'intervention rapide et d'enquêtes, sans cesser de contrôler les activités de la police et d'accompagner les policiers dans leurs tâches quotidiennes. Elle a également aidé la Direction générale, l'Inspection générale et le personnel des postes de police départementaux. Son objectif est de favoriser ainsi la professionnalisation de la police sur le plan opérationnel et sur le plan institutionnel. L'appui opérationnel consiste à seconder les policiers haïtiens dans leurs fonctions quotidiennes et à leur offrir une aide matérielle et une formation continue. À mesure que la PNH améliore ses compétences et prend confiance en elle-même, la composante police civile de la Mission n'intervient en appui que quand les circonstances sont particulièrement difficiles.

15. Au cours de la présente phase de la Mission, la formation de la police nationale à tous les niveaux conserve la priorité absolue. Des centres de formation sont actuellement mis en place dans les neuf départements, avec chacun une équipe de spécialistes dispensant une formation dans six domaines : maintien de l'ordre, enquêtes criminelles, renseignement et analyse des opérations, circulation routière, administration du personnel et gestion des ressources. Sous la direction de coordonnateurs spécialisés dans les mêmes domaines au niveau national, ces spécialistes appliquent au niveau des départements des modules uniformes de formation en cours d'emploi tout en travaillant avec les instructeurs haïtiens. Des Haïtiens spécialisés dans chacun de ces six domaines seront nommés sous peu. Des spécialistes ont récemment été formés aux techniques du maintien de l'ordre, à la tenue de registres de police et aux techniques d'enquête. Avec l'aide de donateurs bilatéraux, la Mission s'emploie à définir les critères de formation de base des nouveaux agents et de deux classes d'officiers – les inspecteurs et les commissaires. Récemment, la composante police civile a dispensé une formation à la gestion aux gardes frontière et aux agents de la circulation ainsi qu'à des policiers désirant passer officier. Au cours de la période considérée, la Mission a organisé dans les principaux centres urbains du pays de nombreux exercices de simulation à l'intention des unités chargées du maintien de l'ordre, ce qui a permis aux participants d'acquérir la formation pratique qui leur faisait cruellement défaut. La MITNUH fournit des hélicoptères pour les exercices visant à renforcer la capacité d'intervention rapide de la police nationale. D'autre part, des membres de la composante police civile sont en voie d'examiner les méthodes de l'équipe d'intervention rapide pour s'assurer qu'elles sont conformes au droit haïtien et à la mission civile de la PNH.

16. Soucieuse de préparer la transition, la Mission a mis l'accent sur la formation de trois des unités spécialisées de la PNH – maintien de l'ordre, intervention rapide et protection du palais – dont le rôle sera particulièrement important pour la stabilité future du pays. Maintenant qu'elles ont été renforcées, ces unités devraient améliorer considérablement l'efficacité de la police nationale, tandis que celle-ci continue de se développer. Jusqu'à la fin de son mandat, la Mission travaillera en étroite collaboration avec la PNH afin d'achever dans les meilleurs délais le redéploiement de ses effectifs et d'en exclure tous ceux qui sont inaptes à servir.

/...

17. La Mission et le PNUD ont poursuivi la préparation du programme d'assistance technique qui dote la PNH de compétences de haut niveau en matière d'application des lois dans les trois prochaines années. Le programme est financé à l'aide du fonds de contributions volontaires créé par la résolution 975 (1995) du Conseil de sécurité, dont l'encaisse totale est à ce jour supérieure à 2,5 millions de dollars. Cinq experts en provenance du Bénin, de France et du Mali ont commencé à travailler à la Direction générale de la PNH, et 8 autres, sur les 50 prévus, seront bientôt en fonctions. Le Canada et la France ont promis d'envoyer chacun 15 conseillers techniques, et l'on attend également des experts d'Argentine et des États-Unis. Jusqu'à la fin du mandat de la MITNUH, la réalisation de ce programme sera étroitement coordonnée avec les activités de la composante militaire et de la composante police civile de la Mission.

#### IV. LA POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

18. Les membres du Conseil se souviendront que la MANUH avait procédé à plusieurs études d'évaluation à l'aide des critères que mon prédécesseur avait énumérés dans son rapport du 12 novembre 1996 (S/1996/813/Add.1, par. 20). Ces analyses cherchaient à mesurer les progrès de l'expansion et de la consolidation de la police nationale haïtienne, à en cerner les aspects problématiques et à concentrer sur ceux-ci l'attention de tous les partenaires. De leur côté, la MITNUH et la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) ont procédé, respectivement en juillet 1996, janvier 1997 et juillet 1997, à trois études sur la justice, la police et les prisons. Utilisant la même méthode, ces trois études permettent de suivre d'un point de vue comparatif le développement de la police et de structurer l'action de la Mission elle-même.

19. L'étude la plus récente du développement de la PNH a fait apparaître certains progrès dans plusieurs domaines décisifs, mais aussi des disparités très marquées entre les neuf départements, qui sont essentiellement imputables aux différences que l'on peut constater dans la manière dont chacun d'eux est dirigé. Les départements du nord-ouest, du nord-est et du sud-est ont largement avancé sur le plan de l'organisation et des opérations et ont fait progresser l'esprit de discipline dans les unités. Ailleurs, les violations des droits de l'homme et les cas d'abus de pouvoir impliquant des policiers tendent à se multiplier, et certains officiers ont même laissé leurs corps se politiser. Comme les capacités d'enquête de la PNH restent rudimentaires, c'est le mieux que l'on puisse dire, la MITNUH et les donateurs bilatéraux ont préparé un manuel de formation en plusieurs étapes à l'intention des membres de la police judiciaire. On s'efforce d'autre part de préciser et de formaliser le partage des responsabilités entre l'agent de police, qui le plus souvent entreprend les enquêtes criminelles, et le juge d'instruction, qui poursuit et supervise l'instruction.

20. Une étude récente de la PNH révèle que le Centre de renseignement et d'opérations a sensiblement progressé ces six derniers mois et qu'il a atteint la quasi-totalité de ses objectifs. Une grande opération de redéploiement des effectifs en fonction de la répartition de la population et de l'incidence de la criminalité est aux trois-quarts achevée. Il reste à procéder de façon équitable et rationnelle à la répartition des moyens matériels, par exemple les véhicules et le matériel de transmission. La police se heurte à une grave

/...

pénurie de ressources, en particulier dans les secteurs périphériques. Les postes de police ruraux manquent souvent d'eau, d'électricité, etc. La police étant insuffisamment présente dans certaines localités éloignées les citoyens ont formé des groupes de vigiles, phénomène rendu particulièrement inquiétant par la prolifération des armes. Est également inquiétant le développement des services privés de sécurité, largement toléré, mais non maîtrisés, par les autorités publiques, dont certains déploient sur place leur propre personnel et ne sont soumis ni au contrôle ni à l'autorité de la police nationale.

21. La constitution de la base de données sur le matériel et le personnel n'a guère avancé. Comme le mandat de la MITNUH va s'achever, la police nationale devrait redoubler d'efforts pour former et regrouper les unités spécialisées et mettre en oeuvre le principe de la police au service de la communauté. Faute d'un bon exemple de ce qu'est le maintien de l'ordre public, citoyens et policiers retombent souvent dans leurs anciennes habitudes, qui ne peuvent être celles d'une force civile, respectueuse des droits des particuliers et au service de la communauté. Sur ce plan, les efforts que déploie l'Inspection générale sont certes dignes de louanges, mais elle devrait au plus tôt s'activer davantage, car il y a de graves allégations de comportements délictuels au sein même de la PNH.

#### V. L'APPAREIL JUDICIAIRE

22. L'"audit" auquel il a été procédé en juillet 1997 a fait apparaître un décalage de plus en plus accusé entre la professionnalisation et l'intégration croissantes de la Police nationale et l'absence de tout progrès dans le domaine de la justice. Alors que les agents de la PNH supervisent de mieux en mieux les premières étapes des enquêtes criminelles, le fait que les tribunaux n'y donnent pas suite provoque de profonds sentiments de frustration et explique pourquoi des civils et des policiers se fassent dans certains cas justice eux-mêmes. Une fois transmises aux tribunaux, les affaires sont en général mises en sommeil sans qu'aucune mesure d'instruction soit adoptée, d'où un surpeuplement des prisons et de longues périodes de détention préventive. Si l'évaluation de janvier avait permis de constater que la collaboration entre institutions judiciaires allait s'améliorant, cette évolution est restée au point mort pendant les six derniers mois. La Mission civile internationale a cherché à favoriser le dialogue au niveau local, mais rares sont les mesures qui ont été prises pour formaliser les relations entre le corps judiciaire et la police. La question est laissée aux bons soins des intéressés et, dans certaines localités, ces relations se seraient même dégradées.

23. En août, la Mission civile internationale a fait paraître un grand rapport sur le système pénal haïtien, d'où il ressortait que celui-ci s'était amélioré depuis la création de l'Administration pénitentiaire nationale (APENA). De remarquables progrès ont été faits sur le plan du traitement des prisonniers et des conditions de salubrité et d'hygiène. Certaines prisons ont été rénovées et la première phase de la restauration de la prison centrale est achevée. Mais, comme on l'a déjà dit, le surpeuplement reste grave, ainsi que le manque de gardiens de prison qualifiés. La réalisation d'un projet de réforme pénitentiaire financé par la France, les États-Unis et le PNUD, en est à sa deuxième phase. Six instructeurs haïtiens ont été formés au Canada et en Haïti

/...

pour préparer les gardiens de prison à faire face à l'accroissement de la population carcérale.

24. Mon prédécesseur et moi-même avons à maintes reprises insisté pour que la réforme judiciaire soit considérée comme tout à fait prioritaire par le Gouvernement haïtien, car nous sommes convaincus que l'état de droit est la pierre angulaire du régime démocratique. Tout retard de cette réforme met en péril les succès déjà remportés dans le domaine de la PNH et dans le développement du pays. La Mission civile internationale et plusieurs donateurs, le Canada, la France et les États-Unis en particulier, sont à l'oeuvre dans le secteur de la justice, mais le travail de réforme manque d'une direction ferme et d'orientations nettes. La commission chargée d'élaborer une stratégie générale de réforme de la justice n'accomplit sa mission que très lentement, malgré l'assistance technique de la MICIVIH et un financement substantiel de l'Union européenne. Les lois cadres organisant la réforme judiciaire sont encore à l'examen au Parlement. Même les mesures qui n'exigent pas de ressources additionnelles, ou se contenteraient d'un léger appoint, ne sont pas mises en oeuvre. Il est évident que la réforme judiciaire devra rester au premier rang des priorités du Gouvernement haïtien et de la communauté internationale dans les années qui viennent.

#### VI. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

25. L'économie haïtienne reste en plein marasme. Le revenu moyen par habitant stagne depuis 12 mois. L'impulsion que devaient donner les dépenses publiques et les investissements publics financés par la coopération internationale ne s'est pas matérialisée. Le budget 1996-1997 a été présenté tardivement et retardé encore par le Parlement qui l'a approuvé quatre mois après le début de l'exercice financier, c'est-à-dire qu'il a été impossible d'engager toutes les dépenses prévues. Le nouvel exercice a commencé le 1er octobre, mais, encore une fois, sans que le budget ait été définitivement arrêté et approuvé par le Parlement, ce qui devrait avoir les mêmes conséquences néfastes qu'en 1996. Pendant l'exercice financier 1996-97, certaines des conditions préalables au financement externe n'ont pas été remplies, d'où des décaissements tardifs, voire des pertes. Les aléas politiques – c'est-à-dire l'éventualité qu'un nouveau gouvernement modifie le programme économique – font hésiter les investisseurs privés. Seuls les secteurs du commerce et du BTP ont acquis une certaine dynamique, mais qui ne réussit pas à entraîner le reste de l'économie.

26. Les équilibres macroéconomiques (recettes fiscales, agrégats monétaires, règlements internationaux) sont satisfaisants jusqu'à présent. Cela dit, on observe depuis le milieu de l'année une légère accélération de l'inflation et une dévaluation mineure de la gourde. Sur le plan des recettes publiques, les pressions sont de plus en plus sensibles car il faut régler les augmentations de salaire accordées dans l'enseignement public et, en fin de compte, dans la santé publique. Si l'on ne prélève pas des ressources sur d'autres postes pour faire face à ces augmentations – ou si l'on n'augmente pas les impôts en proportion – le budget 1997-98 sera un budget inflationniste.

27. Les promesses d'aide financière internationales restent importantes mais les versements ont diminué par rapport aux années précédentes. Les perspectives de l'assistance bilatérale et multilatérale sont bonnes à court terme mais il

/...



faut craindre à moyen terme la "lassitude des donateurs". De surcroît, la période d'urgence étant passée, Haïti doit entrer de plus en plus souvent en concurrence avec d'autres pays qui se trouvent dans une situation analogue et qui comptent eux aussi sur des ressources officielles de moins en moins nombreuses.

28. Dans son effort d'élaboration d'un plan national de développement, le PNUD a parrainé en collaboration avec des organisations non gouvernementales haïtiennes l'initiative dite "Haïti 2012". Deux séminaires ont déjà été organisés et le troisième et dernier, prévu pour le mois de novembre, accueillera 250 Haïtiens qui définiront une trentaine d'objectifs économiques, sociaux et institutionnels. Les résultats de cette initiative permettront de dégager un schéma d'organisation de l'effort de développement national et international.

29. L'action que le Gouvernement haïtien a entreprise contre le trafic et la consommation des drogues illicites doit être renforcée et s'intégrer à la réforme judiciaire, à la reconstitution des forces de l'ordre, à la modernisation et à l'éducation, et surtout aux initiatives qui s'adressent à la jeunesse haïtienne. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le PNUD sont là pour seconder le Gouvernement dans ce nouvel effort, en ce qui concerne notamment la mise en place d'un encadrement juridique, la répression de la toxicomanie, la formation de professionnels de terrain et le renforcement de la lutte sous-régionale contre les drogues illicites, et pour favoriser le dialogue entre les autorités nationales et les membres du Groupe de Dublin. Le PNUCID a proposé un projet pilote de 500 000 dollars de réduction de la demande (ce qui comprend la prévention, le traitement et la réinsertion) qui prévoit un renforcement de la collaboration avec les gouvernements et les institutions privées compétentes. D'autres programmes et organismes des Nations Unies, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le PNUD, ont déjà prévu la réalisation en Haïti de nouveaux programmes dont la nécessité se fait cruellement sentir.

30. Le PNUD, très conscient du rôle qui l'attend dans la période qui s'annonce, a commencé à réaménager ses services en Haïti pour les mettre à même de répondre aux besoins d'un programme qui sera éventuellement élargi. Des mesures ont été prises avec l'aide du Siège pour renforcer les effectifs sur place de la Division du programme et de celle des opérations. De nouveaux fonctionnaires internationaux ont été recrutés pour superviser tous les aspects des projets de développement de la période de l'après conflit. La formation du personnel de diverses spécialités reste une priorité. Il est déjà prévu de mettre en place une infrastructure adaptée, notamment un nouveau matériel de télécommunication.

## VII. OBSERVATIONS

31. Haïti n'a pas de véritable gouvernement depuis plus de quatre mois. On s'efforce actuellement de trouver une solution à cette crise politique. On espère qu'un compromis interviendra prochainement entre les deux principales factions du mouvement Lavalas au pouvoir au sujet des questions électorales et économiques en suspens. Comme les élections locales ont maintenant eu lieu, beaucoup craignent que l'établissement d'un conseil électoral permanent dont la

/...

légitimité, sinon la légalité, serait contestée par la plupart des partis politiques ne porte un dur coup au processus de démocratisation et ne marque le début d'une nouvelle ère d'instabilité.

32. Manifestement, les prochains scrutins, et notamment les élections législatives et administratives de novembre 1998, n'auront de crédibilité et ne déboucheront sur la mise en place d'institutions démocratiques reconnues que dans la mesure où le Conseil électoral permanent sera accepté par toutes les forces politiques. Je renouvelle donc mon appel aux autorités et aux chefs politiques haïtiens pour qu'ils négocient dans un esprit de tolérance et de réconciliation afin de parvenir à un accord qui permette à leur pays de repartir sur la voie de la démocratie et du développement.

33. L'impasse politique actuelle a des effets regrettables sur l'activité économique. Malgré le mécontentement populaire croissant, dû notamment à la hausse régulière du prix des produits de première nécessité, l'impression générale reste que la situation reste relativement stable. En l'absence d'une menace militaire contre les autorités, la MITNUH devrait quitter le pays à la fin de son mandat actuel.

34. Dans ce contexte de troubles politiques, l'assistance internationale devra, après novembre, porter essentiellement sur le renforcement des institutions existantes, y compris la PNH et l'appareil judiciaire, sur le rétablissement de la confiance dans les processus électoraux et sur le développement économique et social.

35. Les autorités haïtiennes considèrent que la Mission civile internationale (MICIVIH) OEA/ONU a utilement appuyé la consolidation des institutions démocratiques et l'établissement d'une culture démocratique, et que son mandat de renforcement des institutions et de défense des droits de l'homme devrait être reconduit. À ce propos, l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait envisager, en consultation avec l'OEA, la possibilité d'accroître le nombre des conseillers techniques de la MICIVIH, particulièrement dans le domaine de la réforme judiciaire.

36. Le PNUD devrait également poursuivre ses programmes visant à renforcer les bonnes pratiques de gouvernance tant au niveau du gouvernement central et du Parlement qu'au niveau des administrations locales, ainsi que dans les divers ministères et dans l'administration pénitentiaire et à promouvoir les interactions entre le Gouvernement et la société civile. Il devra collaborer étroitement avec la MICIVIH afin de pouvoir prendre la relève, éventuellement en coopération avec l'OEA, quand la mission internationale prendra fin.

37. L'OEA et l'ONU devraient également être prêtes à fournir une assistance électorale aux autorités haïtiennes si celles-ci le lui demandent et si les conditions nécessaires à des élections démocratiques sont réalisées. Étant donné l'importance cruciale des scrutins de novembre 1998, on espère qu'un consensus se dégagera prochainement au sujet du Conseil électoral; celui-ci devrait être établi à temps pour appliquer un certain nombre de mesures techniques propres à garantir la régularité des élections, et notamment mettre en place un solide mécanisme d'observation national et international.

38. Enfin, l'assistance au développement de Haïti devrait être maintenue, malgré les difficultés politiques actuelles, les incertitudes concernant le programme économique du Gouvernement et les difficultés qui résultent de la faible capacité d'absorption du pays. On devrait également poursuivre activement les efforts visant à réaliser un consensus entre les principales forces existant dans le pays sur une stratégie à long terme de développement durable telle que l'initiative "Haïti 2012".

39. En ce qui concerne la PNH, s'il est vrai qu'elle se développe bien et que ses trois unités spécialisées – maintien de l'ordre, sécurité du palais et force d'intervention rapide – ont été mises en place, mon opinion mûrement considérée est qu'elle aura besoin d'une assistance internationale pour pouvoir poursuivre son propre développement institutionnel tout en s'acquittant de la tâche de plus en plus lourde d'assurer la sécurité.

40. À la suite de la lettre en date du 29 octobre dans laquelle le Président Préval demande le maintien d'une assistance des Nations Unies à la police nationale (voir annexe II), j'ai déjà pris contact avec les gouvernements de plusieurs États Membres pour déterminer s'ils accepteraient, avec les garanties voulues de sécurité, de mettre le personnel nécessaire à la disposition de l'Organisation des Nations Unies au cas où le Secrétaire général déciderait d'établir en Haïti une mission complémentaire qui aurait pour principale tâche d'appuyer la PNH et de l'aider à améliorer son professionnalisme. J'informerai en temps utile le Conseil des résultats de mes consultations et, s'il apparaît que les ressources nécessaires seront fournies, je le saisirai d'une proposition relative à une telle mission, accompagnée d'un état des incidences financières.

41. Le projet d'assistance du PNUD à la PNH continuera à mettre à la disposition de celle-ci des experts de haut niveau dans des domaines spécialisés. C'est pourquoi je renouvelle mon appel aux États Membres pour qu'ils fournissent des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la police haïtienne par lequel ce projet est financé.

42. En conclusion, je tiens particulièrement à remercier mon Représentant spécial, M. Enrique ter Horst, qui dirigeait jusqu'ici les activités des Nations Unies visant à promouvoir la paix, la stabilité et le renforcement des institutions démocratiques en Haïti, et qui doit quitter ses fonctions le 30 novembre 1997, pour le professionnalisme et le dévouement avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions. Je tiens aussi à rendre hommage aux commandants des forces militaires et de la police civile ainsi qu'au personnel international et local de la MITNUH pour leur excellent travail à l'appui de la démocratie à Haïti.

## ANNEXE I

Composition et effectifs de la composante militaire et de la composante  
police civile de la MITNUH au 15 octobre 1997

Pays	Police militaire		Police civile
	Financement ONU Siège	Contributions volontaires	
Argentine			5
Bénin			10
Canada	31	600	58
France			47
États-Unis d'Amérique			43
Inde			6
Mali			47
Niger			5
Pakistan	19	525	
Sénégal			10
Togo			7
Tunisie			4
Total	50	1 125	242

ANNEXE II

[Original : français]

Lettre en date du 29 octobre 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Président René Prével

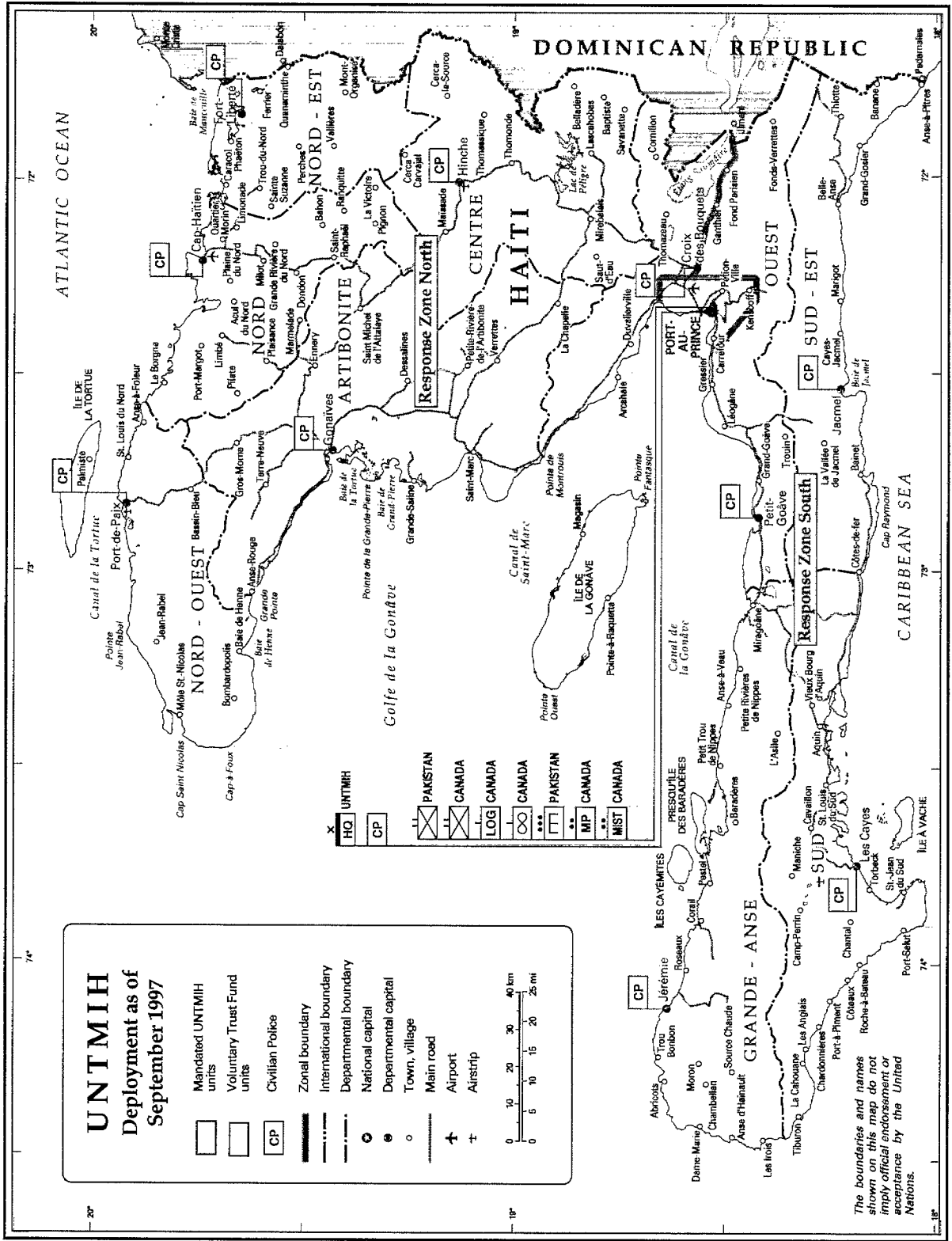
Monsieur le Secrétaire général,

L'Organisation des Nations Unies a contribué de manière déterminante à assurer la stabilité et la sécurité en Haïti, particulièrement en participant à la formation et au développement professionnel de la police nationale d'Haïti. Au moment où arrive à son terme la dernière de ses missions ayant une composante militaire, je voudrais très sincèrement remercier l'ONU pour son apport combien important à la consolidation de la démocratie haïtienne.

Nous pouvons aujourd'hui envisager avec sérénité le départ de toutes les forces militaires de l'ONU. Cependant, il est important de continuer à oeuvrer au renforcement de notre police vieille seulement de deux ans, notamment sur le plan de la gestion de son personnel et de son matériel, ainsi qu'à la formation de ses corps spécialisés dédiés à la lutte contre l'insécurité grandissante, le banditisme et le trafic de la drogue.

Dans ce sens, le concours d'une mission de police civile d'appui à la formation policière assurerait que cette institution, indispensable à l'établissement d'un véritable État de droit, puisse connaître un développement équilibré, sans heurs, et dans un court délai.

(Signé) René PRÉVAL



# UNTMIH

## Deployment as of September 1997

[ ]	Mandated UNTMIH units
[ ]	Voluntary Trust Fund units
[CP]	Civilian Police
[ ]	Zonal boundary
[ ]	International boundary
[ ]	Departmental boundary
[ ]	National capital
[ ]	Departmental capital
[ ]	Town, village
[ ]	Main road
[ ]	Airport
[ ]	Airstrip

0 10 20 30 40 km

0 5 10 15 20 25 mi

The boundaries and names shown in this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.